

Message N° 2024/65 du Conseil communal au Conseil général  
du 10 décembre 2024

## Planifications financières communales

---

### 1. Introduction

Différentes informations sur les conséquences de la réforme des finances communales (MCH2) pour l'établissement du plan financier vous ont été décrites dans le message N° 2021/5 du Conseil communal au Conseil général du 14.12.2021, disponible sur le site internet communal.

Chaque exercice nous permet de préciser l'inventaire des projets et la précision de nos estimations pour la prochaine période de planification. Une meilleure maîtrise des besoins et la mise en place de stratégies pour le développement des infrastructures de la commune permettent au Conseil communal d'élaborer une planification des investissements sur les prochaines années toujours plus épurée et plus réaliste.

### 2. Plan financier des investissements 2025-2033

#### 2.1 Plan financier des investissements en résumé

Le Conseil communal a élaboré, en application de la Loi sur les communes, sous le titre de plans financiers, un programme d'investissements et une évaluation des charges et produits du compte de résultats pour les neuf prochaines années. Ces plans financiers sont adoptés par le Conseil communal sur préavis de la Commission financière. Le Conseil général en prend acte. Il s'agit avant tout d'un tableau de bord permettant à l'Exécutif communal d'avoir une vision à moyen terme et de faire évoluer les priorités.

Le plan financier des investissements comprend de gros montants à engager, mais aussi l'espoir de nouvelles recettes par les ventes de parcelles de terrain. Si celles-ci ne pourront se faire dans ce laps de temps, les frais inhérents à leurs équipements ne seront pas engagés, mais cela nécessitera aussi la fixation de priorités plus contraignantes.

Le plan financier des investissements s'inscrit dans la planification à long terme des interventions sur les infrastructures communales et se base notamment sur les éléments suivants :

- le plan de développement des infrastructures scolaires et extrascolaires dans le périmètre scolaire ;
- la planification cantonale connue des interventions sur la route cantonale pour coordination ;
- le plan des infrastructures d'eau potable (PIEP) + coordination éventuelle avec les projets routiers ou d'infrastructures d'épuration des eaux ;
- le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) + coordination éventuelle avec les projets routiers ou d'infrastructures d'approvisionnement en eau.



Pour le reste, la planification 2025–2033 des investissements intègre les éléments suivants :

- a) Les projets en cours dont tout ou partie des dépenses et des recettes est reporté sur la période 2025 à 2033.
- b) Les nouveaux projets planifiés sur la période 2025 à 2033.
- c) Les recettes d'investissements planifiées sur la période. Celles-ci sont principalement les taxes de raccordement EP et EU, les ventes immobilières et les contributions d'équipements.

La planification financière des investissements 2025-2033 qui vous est présentée totalise CHF 31'292'000 de dépenses et CHF 21'861'000 de revenus soit un excédent de dépenses de CHF 9'431'000 sur cette période. Le Conseil communal a voulu la transparence et a ainsi indiqué toutes les intentions de projets futurs.

Concernant le périmètre scolaire, les discussions menées avec le groupe de travail et le bureau d'architectes Page ont fait ressortir un calendrier de la variante retenue ainsi que les aspects financiers y relatifs. Il est à noter que la salle de sports double n'a pas été prévue à l'horizon 2033 à ce stade. Dès lors, les chiffres connus à ce jour ont été adaptés en conséquence dans la planification financière.

Il faut relever que tous les investissements inscrits dans la planification ne pourront se faire qu'avec une augmentation de l'endettement de la commune. Pour juguler les futures charges attendues et éviter les pertes budgétaires à l'avenir, il est important que les recettes fiscales augmentent à minima dans les mêmes proportions que les charges.

Cette planification financière sera affinée d'année en année en fonction des investissements projetés et prioritaires par le Conseil communal et qui devront être soumis à votation lors de prochaines séances du Conseil général, en collaboration avec la Commission financière qui sera amenée à donner son préavis.

**Planification des investissements 2025 - 2033**

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total sur 9 ans
Dépenses	10'201	11'191	7'560	2'040	0	0	0	0	300	31'292
Revenus	444	3'535	11'575	2'782	3'065	115	115	115	115	21'861
<b>Bénéfice / Perte</b>	<b>-9'757</b>	<b>-7'656</b>	<b>4'015</b>	<b>742</b>	<b>3'065</b>	<b>115</b>	<b>115</b>	<b>115</b>	<b>-185</b>	<b>-9'431</b>
Intérêts moyens 2 %	195	153	0	0	0	0	0	0	4	352
Amortissements moyens sur PA 2.5 %	138	122	1	319	-162	-3	-3	-3	5	414
Dépenses déjà votées	4'961	1'071								6'032
	-92									-92
<b>A voter CG 10.12.2024</b>	<b>1'640</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>40</b>						<b>1'760</b>
Bâtiments périmètre scolaire		5'000	5'000	2'000						12'000
Achat DDP ZIG Les Simon	250									250
Aménagement ZIG Les Simon	1'050									1'050
Réfection Bâtiment Aigle Noir	500	2'000	1'500							4'000
Aménagement zones 30 km/H. et stationnements	100									100
Aménagement places de parc										
Four banal	100									100
Imp. du Tronchet - aménag. EP	300									300
Étude PAL-reprise rte Chaumière (PF)	100									100
Onnens Sud-mise en séparatif et EP	100	550	320							970
Le Sécheron-aménag. accès		200								200
Le Sécheron-équip./mob.douce		300								300
Le Sécheron-raccord. EP-EU		450								450
Rte Onnens-aménag. route yc éclairage public			700							700
Traversée village-Séquence 2		760								760
Traversée village-Séquence 4		420								420
Traversée village-Séquence 4a									300	300
Edilité - Halle de stockage La Cai	700									700
Crédit-cadre routier-Réfection diverses routes communales	400	400								800
Produits	-352	-3'535	-11'575	-2'782	-3'065	-115	-115	-115	-115	-21'769

**2.2 Intérêts et amortissements annuels****a) Intérêts**

- Taux d'intérêts moyen : 2.0 %

- La charge d'intérêts est imputée dans le chapitre du projet en question. De manière générale, les intérêts sont calculés chaque année sur le coût net total du projet.

**b) Amortissements annuels**

Selon les règles définies par MCH2, un amortissement comptable selon un taux défini dans l'annexe de la Directive 04 « Présentation des comptes et principes d'évaluation » du SCom (voir tableau dans message 2021/5 du CG 14.12.2021), calculé sur le montant d'investissement brut doit être inscrit en charge dans le centre de charges concerné (amortissement comptable). Toutefois, pour simplification, cet amortissement est calculé à un taux moyen de 2.5 %.

Concernant les montants d'amortissements inscrits dans la planification financière des investissements, ceux-ci sont calculés uniquement dans l'année de terminaison du projet et sur le montant total du coût. Ces amortissements sont ensuite reportés dans la planification financière de résultats dans l'année suivant la terminaison du chantier.



### 3. Plan financier du compte de résultats 2025–2031

#### 3.1. Généralités

Afin de vous présenter un tableau encore lisible, l'échéance est fixée en 2031 et comprend déjà l'entier des frais financiers du périmètre scolaire uniquement (sans halle de sport double). Elle totalise un excédent de dépenses d'environ KCHF 3'800 sur cette période. Le Conseil communal a voulu la transparence et a ainsi indiqué toutes les intentions de projets futurs et donc leurs incidences dans les comptes de résultats, ceci pour autant que les ventes de terrains se réalisent.

Planification du compte de résultats 2025 - 2031								
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Total sur 7 ans
Charges	12'724	13'933	19'186	15'702	16'378	15'124	15'609	108'656
Revenus	12'483	14'528	19'977	14'997	15'158	13'960	13'755	104'858
Bénéfice / Perte	-241	595	791	-705	-1'220	-1'164	-1'854	-3'798

Pour l'élaboration de la planification financière du compte de résultats, il a été tenu compte des points suivants :

- Situation du budget 2025 avec les apurements nécessaires.
- Prise en compte des chiffres de la planification financière cantonale pour les dépenses liées.
- Intégration des charges financières des futurs investissements planifiés avec les normes MCH2 (intérêts moyens 2.00 %), soit les charges d'intérêts sur tous les engagements et intentions d'investissements figurant sur le plan financier.
- Pour les amortissements, ceux-ci sont calculés uniquement sur les investissements du patrimoine administratif (amortissements moyens 2.50 %).
- Prise en compte d'une évolution réaliste pour la fiscalité ordinaire.
- Les nouveaux règlements EP et EU en vigueur dès le 01.01.2025.
- Evolution des charges et revenus pour les années 2025-2031.
- Charges de transfert (dépenses liées) : augmentation de la population jusqu'à 3'300 habitants en 2031.

#### 4. Conclusion

Lors de sa séance du 21 octobre 2024, le Conseil communal de Neyruz s'est prononcé favorablement, sur ces planifications financières du compte de résultats et des investissements. Le programme d'investissements est ambitieux et nécessitera une priorisation en fonction de l'évolution temporelle des projets communaux.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous prie de prendre note des planifications financières communales présentées.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du lundi 11 novembre 2024.